

Agir

**POUR REDUIRE
L'IMPACT DES INONDATIONS**



**PROGRAMME D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS
GUIERS-AIGUEBELETTE-TRUISON-BIÈVRE**

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

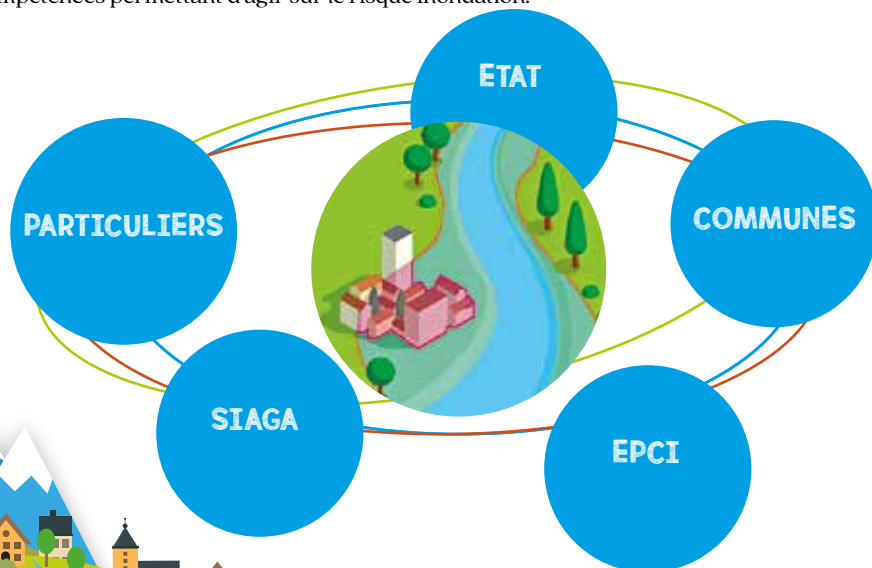
L'aléa devient un risque lorsqu'il y a des enjeux et provoque des pertes ou dommages (humains, matériels, environnementaux...)



QUELS SONT LES ACTEURS DU RISQUE INONDATION ?

La gestion du risque inondation est partagée entre de nombreux acteurs : État, collectivités locales, acteurs institutionnels, particuliers.

Chacun de ces acteurs possède des compétences et des responsabilités différentes mais complémentaires afin de répondre à toutes les thématiques de la gestion des risques. La GEMAPI, l'urbanisme, la gestion de crise, l'aménagement du territoire, l'habitat sont autant de compétences permettant d'agir sur le risque inondation.

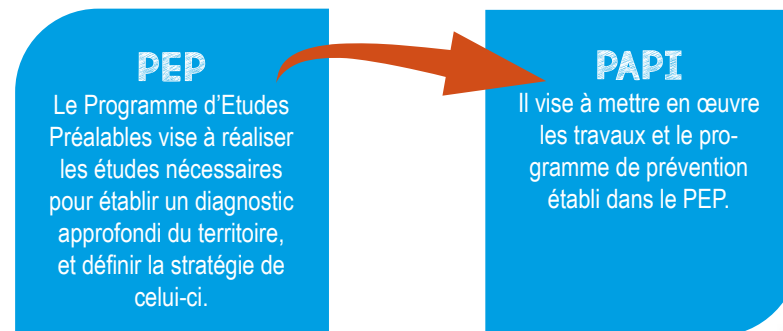


QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS ?

Un PAPI est une démarche d'élaboration d'une stratégie globale et partagée, à l'échelle d'un bassin de risque, et déclinée dans un programme d'actions. C'est également un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités ouvrant droit à un soutien financier de l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Ordinairement animé par l'autorité compétente en GEMAPI, les actions sont liées à l'un des 7 axes de la prévention des inondations et peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrage.



LA MISE EN ŒUVRE D'UN PAPI S'EFFECTUE EN DEUX TEMPS



LE PAPI GUIERS - AIGUEBELETTE - TRUISON - BIÈVRE

UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX INONDATIONS

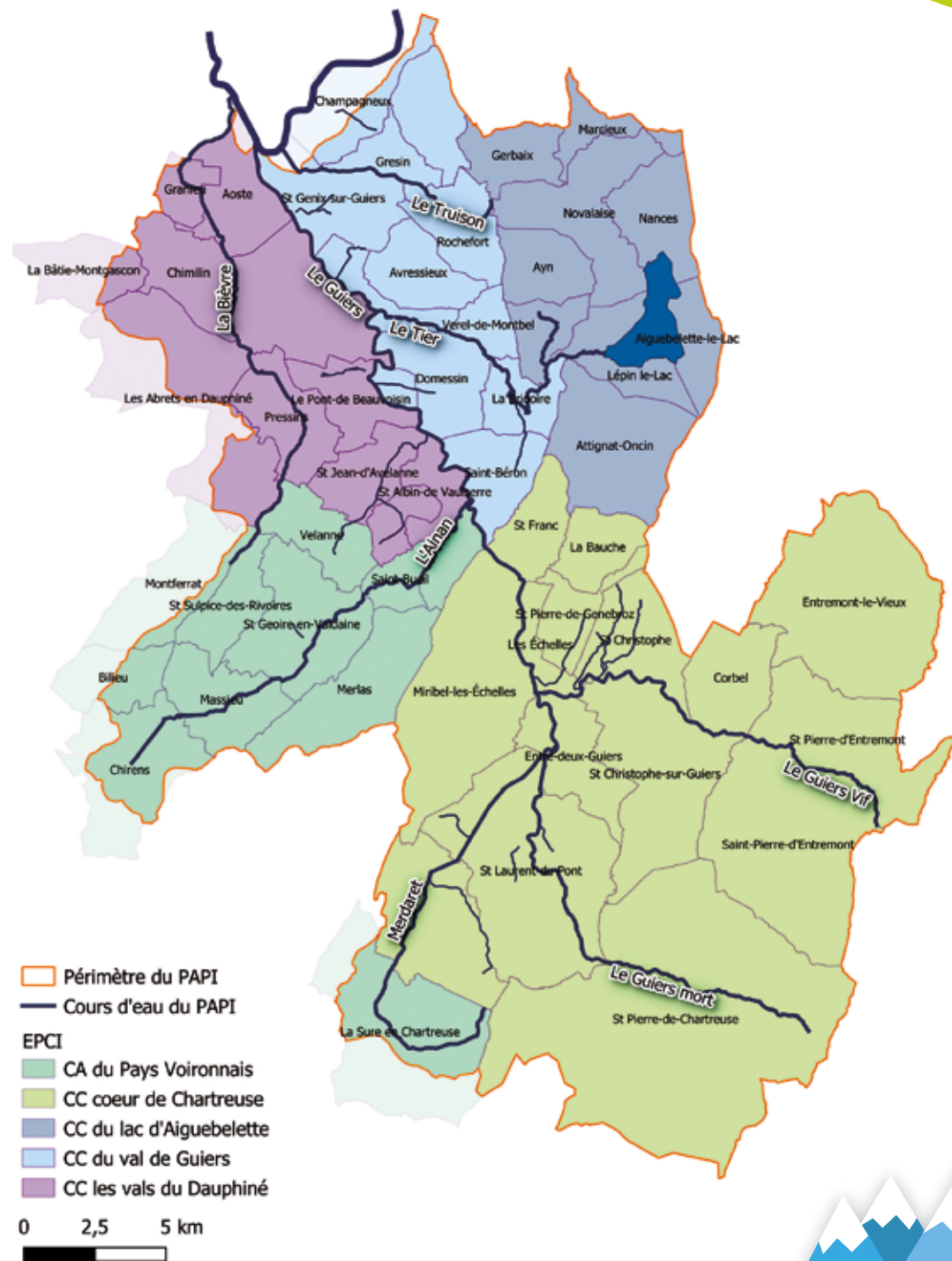
Les inondations de 2002, de 2017 et 2018 ont montré la vulnérabilité des biens et des personnes de notre territoire face à l'aléa débordement de cours d'eau. Le bassin versant comprend également des digues plus ou moins orpheline de gestion. Face à ce constat et dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIAGA s'est engagé dans la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI le 10 avril 2019.

LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE :

Dès sa déclaration d'intention auprès des Préfets de Région et de Bassin, le SIAGA a concerté les élus locaux afin de définir les actions du PEP. Celui-ci est aujourd'hui piloté de manière collective avec les acteurs du territoire : services de l'Etat, Départements, EPCI, Communes, SCOT, chambres consulaires, associations, usagers...par le biais d'une gouvernance locale.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

- 58 Communes
- 5 EPCI
- 68 000 habitants
- 680 km²
- 900 km de cours d'eau
- Réseau hydrographique principal : Guiers, Guiers mort, Guiers Vif, Merdaret-Herretang, Ainan, Bièvre, Truisson, Tier, Paluel, Cozon, Couzon, Herbetan vif et mort



LES ACTIONS DU PEP GUIERS - AIGUEBELETTE - TRUISON - BIÈVRE

Le PEP comprend 25 actions réparties dans les 7 axes d'intervention. Retrouvez le détail de l'ensemble des actions sur le site du SIAGA : www.guiers-siaga.fr

AXE 1

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Pose de repères de crues - Diagnostic approfondi du territoire (modélisation de l'aléa, identification et quantification des enjeux et dommages en cas d'inondation) – Définition des ouvrages de protection contre les inondations ...

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

Dossiers de régularisation des systèmes d'endiguements...

AXE 7

AXE 2

SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES

Pose d'échelles de crues – étude de faisabilité d'un réseau de surveillance des cours d'eau et d'alerte ...

AXE 6

GESTION DES ÉCOULEMENTS

Etudes d'aménagements de cours d'eau...

AXE 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE

Réalisation d'exercices de gestion de crise...

AXE 5

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Diagnostic de vulnérabilité d'habitations...

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI...

LES ÉTAPES DU PROJET

AVRIL 2019 :
Déclaration d'intention

JUIN 2021 :
Validation du PEP

JUIN 2024 :
Candidature PAPI

Mise en œuvre du PEP (3 ans)

Mise en œuvre du PAPI (6 ans)

Concertation et élaboration du PEP

Concertation et élaboration du PAPI

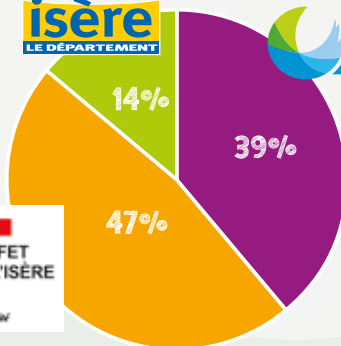
DES ACTIONS RENDUES POSSIBLES GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DES PARTENAIRES

Montant
Total du PEP :
1 072 000 € HT



isère
LE DÉPARTEMENT

SIAGA
Rivière Guiers



PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME ?

Contactez Franck REMOND, animateur du PAPI :
franck.remond@guiers-siaga.fr

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SIAGA ?

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison. Il est labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) par arrêté inter préfectoral. Il porte et met en œuvre le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre (3^{ème} contrat portant sur la période 2022-2024).



SIAGA
Rivière Guiers

27, Avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin
Tél 04 76 37 26 26 - contact@guiers-siaga.fr

www.guiers-siaga.fr

